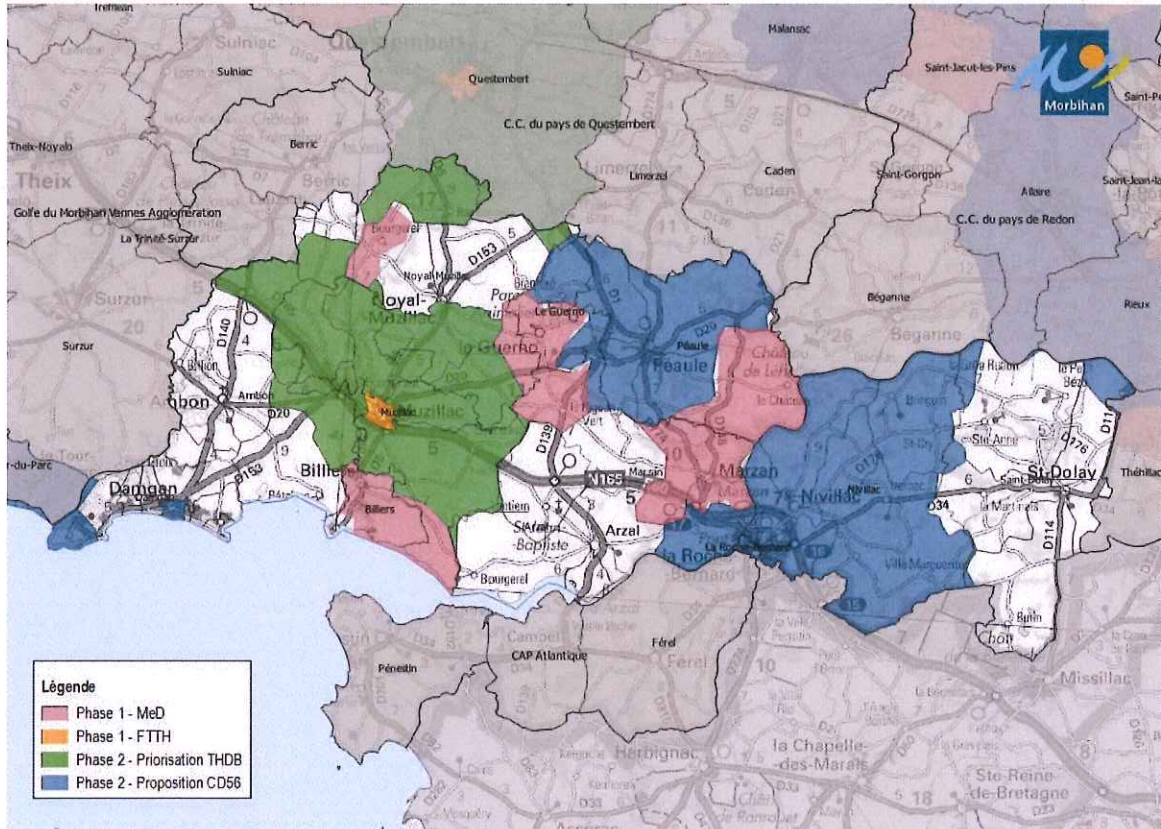


**Annexe n°1 : Bretagne Très haut débit - cartographie des déploiements proposés en phase 2
à l'échelle de l'EPCI et répartitions des prises par commune**

Cartographie des déploiements proposés au titre de la phase 2



Vu pour être annexé à la délibération
n° 155...2017
du 22/12/17
Fait à Muzillac, le 22/12/17
Le Président,
Bruno LE BORGNE



Répartition des prises par communes

Priorisation du délégataire

Communes priorisées	nb prises	Dont communes impactées	nb prises
Muzillac	2 612	Muzillac	1 834
		Noyal Muzillac	572
		Ambon	206
Total	2 612		

Proposition départementale

Communes proposées	nb prises	Communes impactées	nb prises
Nivillac	2 493	Saint Dolay	97
La Roche Bernard	798	Marzan	196
Péaule	1 303	Le Guerno	83
Damgan (plaf.)	1 277		
		Total	6 247

Nombre de prises totales à déployer en phase 2 (2019-2023) : **8 859**

Coût pour l'EPCI : **3,9 M€**